



Thématique 2 : « PLANIFICATION » Suivi de l'étude stratégie régionale ERC

Relevé des échanges de la réunion du 15 mai

1) Présentation de l'état d'avancement de l'étude régionale ERC (partenariat Région, Etat, CDC et CDC Biodiversité)

- Introduction par Stéphane LEROY-THERVILLE (Région Occitanie), présentation par Anna DEFFNER (Biotope)
- Voir le diaporama présenté à cette occasion

2) Travail en sous-groupes sous une forme de type « world café »

- 3 tables, 30 minutes par tables, animées par des binômes :
 - Plan d'actions régional E-R
 - Besoins en compensation (qualitatifs, quantitatifs)
 - Accompagnement résultats (indicateurs, rendus cartographiques, ...)
- Voir ci-après la restitution synthétique de chaque table

Table 1

Co-construire un plan d'actions « évitement et réduction des impacts »
Binôme d'animateurs = Didier SOUSTELLE (DREAL) et Anne ROJAS (Région)

Objectif : Nourrir une feuille de route « régionale » de l'évitement (et de la réduction), faire des recommandations à différentes échelles (régionale à locale, planification à projet, ...) et en tirer les recommandations opérationnelles à intégrer dans la stratégie ERC régionale.

D'une manière générale les débats ont été très riches et foisonnants, ils ont permis de dégager des pistes pour nourrir un plan d'actions régional sur l'évitement et la réduction. Les actions proposées par les acteurs peuvent être classées en 4 grands thèmes (formation, cartographie, méthodes, valorisation).

Actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement

La sensibilisation, la formation et l'accompagnement des élus, dont le rôle est majeur dans les documents de planification, est absolument nécessaire pour améliorer la prise en compte et la réalisation effective de l'évitement et de la réduction. Il est unanimement partagé au sein du GT que l'évitement, et dans une moindre mesure la réduction, doit être abordé le plus en amont possible à l'échelle de la planification.

Au-delà des élus, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement s'adressent à l'ensemble des aménageurs (maîtres d'ouvrage de projets ainsi que les entreprises qui réalisent les travaux)

L'enjeu est de déclencher une prise de conscience qu'il est aujourd'hui impossible d'aménager sans étudier les possibilités d'évitement et de réduction. Pour être convaincant, il convient de s'appuyer sur des acteurs déjà sensibilisés à la nécessité et à l'intérêt d'appliquer l'évitement et la réduction.

Pour mener ces actions, il serait utile de s'appuyer sur des relais « locaux » (animateurs N2000, PNR, ...) pour accompagner les acteurs de tous les territoires (important pour les petites communes rurales qui sont plus difficiles à toucher avec des actions à l'échelle régionale). Les bureaux d'études et les agences d'urbanisme sont aussi des relais intéressants et des vecteurs de diffusion efficaces au sein des territoires. Et bien sûr la future ARB devrait jouer un rôle important dans ce domaine.

Actions évoquées :

- **Mettre en place des formations (élus / aménageurs) sur le E et le R :** informer, expliquer, argumenter sur l'importance de préserver la biodiversité et sur la notion « d'espace limité », faire le lien avec les documents d'urbanisme (leviers pour l'évitement), mettre en avant les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de l'évitement (=notion d'opportunité), encourager le lancement très anticipé des études d'impacts,
- **Mettre en place des actions de communication :** plaquette(s) pédagogique(s), visites de sites, films comprenant des témoignages, mise en avant de bonnes pratiques,
- **Rédiger des documents types :** cahier des charges, prescriptions à appliquer aux espaces ouverts à l'urbanisation, accompagnement de certains projets de A à Z,
- **Créer des lieux d'échanges et de concertation :** tables rondes locales lors de l'établissement des docs de planification, « états généraux » de l'évitement et de la réduction, inciter à la mutualisation (exemple des parkings), favoriser le dialogue entre collectivités et maîtres d'ouvrage.
- **Soutenir financièrement :** les collectivités pour la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'élaboration des documents de planification, financement d'un atlas de la biodiversité communale.

Actions de production d'éléments cartographiques fins à l'échelle de la Région

La réalisation de cartographies permettant d'identifier finement les secteurs sur lesquels l'évitement doit être systématiquement recherché a été largement évoquée par l'ensemble des acteurs du GT.

Le SINP permet d'avoir une vision d'ensemble des données disponibles en matière de biodiversité. Le CSRPN serait associé et apporterait une caution scientifique à ces productions. Les acteurs souhaitent une amélioration de la disponibilité et de l'accès aux données naturalistes.

Actions évoquées :

- **Conduire une étude régionale d'occupation du sol** (et mise à jour régulière)
- **Réaliser des cartes d'enjeux précises en matière d'évitement et de réduction** : identifier les secteurs difficiles voire impossible à aménager, lien avec les documents de planification et d'urbanisme, ... Point de vigilance sur l'utilisation des cartes en fonction des échelles.

Actions de production d'outils méthodologiques et d'indicateurs pour une meilleure application des phases d'évitement et de réduction

Il apparaît nécessaire aux acteurs de développer, même s'il en existe déjà, des outils méthodologiques pour une meilleure mise en œuvre de l'évitement et de la réduction.

Actions évoquées :

- **Définir des indicateurs objectifs** : tendance de la biodiversité en Occitanie type « living planet index », limite d'artificialisation, déclinés sur le territoire, au regard de l'évolution probable de la démographie.
- **Etablir et diffuser des listes et catalogue** : acteurs clés à solliciter dans le processus de développement d'un projet d'aménagement, liste rouge régionale des habitats naturels ou habitats d'espèces « non compensables » (et donc à éviter absolument), catalogue technique des différentes mesures d'évitement et de réduction par habitat et par espèces, une « hotline » de l'évitement et la réduction, modes de financement possibles.
- **Co-rédiger avec les aménageurs une procédure d'évitement** en amont des études de faisabilité.
- **Mettre en place des contrats ERC** à l'image des contrats de corridors Rhône-Alpes.
- **Associer DREAL et Région** de façon technique et financière pour l'évaluation environnementale et les diagnostics des Scots et PLUi.

Actions de valorisation des phases d'évitement et de réduction, plutôt perçues comme des contraintes, permettant de les transformer en bénéfiques et en atouts

Les acteurs du GT partagent l'idée qu'il faut sortir d'une vision négative et contraignante de l'évitement et de la réduction. La valeur de l'exemple et la mise en lumière d'expériences positives sont autant d'éléments à valoriser pour nourrir un plan d'actions régional.

Actions évoquées :

- **Valoriser les bonnes pratiques** : gains permis par le E et le R (exemple des sentiers de promenade préservés et de l'attractivité touristique), coûts et les difficultés de la compensation, traçage des mesures E et R en définissant des indicateurs d'impacts de ces mesures (sur l'économie, sur la qualité du cadre de vie et plus généralement sur les aspects sociaux,...)
- **Renforcer le rôle des personnes publiques associées** dans l'élaboration et l'évaluation environnementale des documents de planification (notamment la Région et l'État).



Table 2

Identifier et qualifier les besoins de compensation de demain
Binôme d'animateurs = Anna DEFFNER (Biotope) et Stéphane LT (Région)

Objectif : Réfléchir à l'estimation (quantitative/qualitative) des besoins de compensation et à leur anticipation par les acteurs.

Dimensionnement des besoins compensatoires

Les participants ont proposé de s'appuyer en première approche sur des ratios surfaciques, en cohérence avec les pratiques actuelles, la doctrine et la législation en vigueur. Certains préconisent d'appliquer à minima un seuil de 1 pour 1. Ils ont également proposé la réalisation d'un état des lieux des pratiques et des méthodes de dimensionnement des mesures compensatoires dans les projets d'aménagement de la région (retours d'expérience).

Concernant le dimensionnement des mesures compensatoires visant les zones humides, les participants proposent de suivre les éléments de doctrine en respectant les ratios mentionnés dans les SDAGE (x 2), respecter l'équivalence de fonctionnalité et la proximité géographique en compensant dans le même bassin versant. Enfin, un travail est mené à l'échelle du Bassin RMC pour réaliser des plans de gestion des ZH et l'identification de zones de compensation, il serait donc intéressant de prendre en compte ce travail.

Valeur qualitative et efficacité des mesures compensatoires

Au-delà d'une approche surfacique (ratios), les participants ont également pointé du doigt l'importance de la valeur qualitative des mesures compensatoires et de leur efficacité par rapport aux objectifs de résultats attendus (à savoir l'absence de perte nette de biodiversité). Les participants ont noté qu'il était important de tenir compte de la naturalité et de la qualité des habitats, dans une approche Pertes/Gains de la compensation et de concevoir des MCE fonctionnelles. A l'avenir, il faut éviter autant que possible le mitage des MCE et opter plutôt pour des mesures mutualisées et efficaces, en cohérence avec les trames écologiques régionales (par exemple en concentrant les MCE sur les grands corridors écologiques de la région).

Les participants ont également exprimé des attentes fortes quant à l'identification d'un potentiel de restaurabilité des milieux au niveau régional et/ou la production d'une liste de zones à restaurer à échelle régionale. Avec la possibilité par exemple, d'imaginer des bonus et malus sur la localisation des MCE, et d'inciter ainsi leur positionnement sur des zones identifiées comme « à restaurer » (si l'action favorise un corridor dégradé alors l'aménageur bénéficie d'un bonus).

Approche espèce / habitat

Pour cette étude d'aide à la décision à échelle régionale, Biotope privilégie une approche par grands milieux. Néanmoins, les participants ont tenu à appuyer l'importance de l'approche espèce dans le dimensionnement des MCE. Les participants ont proposé notamment de se concentrer sur certaines espèces emblématiques (ex : espèces parapluie).

Par ailleurs, les participants ont évoqué à plusieurs reprises qu'une approche territoriale est également nécessaire pour apporter des solutions opérationnelles aux territoires situés à proximité des grandes agglomérations, qui présentent des milieux à enjeux faibles mais qui pourtant abritent des espèces protégées (et fréquentes).

Au-delà de la portée de l'étude ERC Occitanie, il s'agit également d'améliorer la connaissance sur les espèces patrimoniales régionales, afin de connaître l'évolution et les tendances des populations (à travers une mise à plat des listes rouges régionales et la définition de plans d'actions régionaux).

Prise en compte de la règle de proximité géographique des MCE aux impacts

Les participants ont discuté à nombreuses reprises de la notion de proximité géographique des MCE et surtout de l'importance de la notion d'échelle pour répondre à cette exigence de la compensation. Pour les zones humides en particulier, les MCE doivent être localisées au sein du même bassin versant.

Se fixer un seuil d'acceptabilité pour la consommation des habitats à horizon 2040

L'analyse régionale va permettre de calculer un cumul de la consommation pour différents types d'habitats (Surf habitat consommé en 2040 / Surf totale hab de la région). Quelle est la consommation acceptable pour 2040 ? Quels objectifs doit-on se fixer ?

Consommation de l'espace en 2040

Les participants ont à plusieurs reprises soulevé l'importance de prendre en compte les effets cumulés des projets d'énergies renouvelables dans les scénarios d'aménagement à horizon 2040. Les impacts cumulés des projets éoliens et photovoltaïques par exemple doivent être traités avec une attention particulière dans la mesure où ces projets peuvent être localisés dans des zones éloignées des aires urbaines et sur des sites à forts enjeux de biodiversité.

Inscrire la démarche ERC dans un calendrier sur le long-terme

- **Anticipation des MCE** : la question de la temporalité de la compensation doit se poser car il faut souvent attendre 10 ans pour voir les bénéfices des MCE, il faut donc anticiper. Un travail doit être fait avec les services instructeurs pour homogénéiser les pratiques et l'acceptation de l'anticipation.
- **Prise en compte de l'évolution des écosystèmes** (changements de fonctionnalité) et de l'évolution des populations d'espèces et de leur niveau de patrimonialité dans le temps (a minima horizon 2040 ...).

Prise en compte des effets du changement climatique

Les participants ont souligné à plusieurs reprises l'importance de la prise en compte des effets du changement climatique sur les milieux (évolution naturelle des habitats et des cortèges d'espèces) pour en tirer des recommandations pour accompagner la mise en œuvre de la compensation.

Table 3

Favoriser appropriation et déclinaison des résultats de la démarche régionale
Binôme d'animateurs = Sylvain GRIZARD (Biotope) et Ingrid GONZALEZ (ARPE)

Objectif : le soin apporté aux rendus cartographiques et à la production d'indicateurs pertinents facilitera la communication et l'appropriation des résultats, voire la déclinaison de la démarche à d'autres échelles. Proposer aux participants des pistes de réflexion pour recueillir leur avis.

Modalités de représentation cartographique (sémiologie graphique)

- En fonction du lecteur, faire varier la sémiologie et le niveau de complexité de l'information : élus = sensibilisation (moins d'infos, couleurs et textes simples), technicien = plus opérationnel (plus d'éléments, couleurs et textes plus complexes)
- Améliorer la lisibilité de certaines cartes et veiller à employer une gamme de couleurs suffisamment tranchée pour bien faire apparaître les nuances entre les classes (les enjeux)
- Ne pas donner trop d'informations par carte mais favoriser les calques

Réflexion sur le sens lié aux informations géographiques (niveau sémantique) produites dans le cadre du diagnostic ERC régional

- Faire attention au terme « enjeux » qui peut induire une sanctuarisation des zones concernées par de forts enjeux (pas de projet possible) et à l'inverse, « un permis de détruire » sur celles à faibles enjeux
- Pour la carte « Croisement des enjeux liés à la biodiversité et aux contraintes d'accès au foncier agricole », ne pas avoir « peur » de mettre le terme « évitement » dans l'intitulé de la carte car ces résultats servent en réalité à définir les secteurs à éviter
- Prendre en compte la fonctionnalité écologique : quelle biodiversité souhaitez-vous faire apparaître ? enjeux intrinsèques aux milieux ou son rôle en lien avec les écosystèmes locaux/le réseau écologique (poids et rôle dans le réseau écologique)
- Lister/identifier le « non compensable » (milieux rares et à très forts enjeux)
- S'appuyer sur le Schéma Régional pour la Biodiversité en cours d'élaboration et intégrer une approche espèces (en lien avec CSRPN)
- Quelle articulation avec les documents d'urbanismes ?
- Intégrer l'équivalence écologique, géographique/foncier agricole
- Caractériser les écosystèmes : EIE, ABC, atlas des paysages
- Prendre en compte ou entrevoir le ratio valeur patrimoniale/diversité biologique
- Dans l'analyse, prendre en compte la fragmentation et les projets des énergies renouvelables (insérer les IL(T))
- Opérationnalité de la séquence ERC : partir des besoins des territoires (EPCI) pour bâtir la stratégie ERC

Thème 3 : Échelles de représentation et d'analyse des résultats du diagnostic ERC régional

- Pour une même thématique, proposer une carte différente pour chaque échelle (mailles, communes, intercommunalités). Cela induit de synthétiser les indicateurs en fonction de ces échelles à partir de mailles
- Proposer une articulation avec les documents d'urbanismes : PADD/DOO/OAP
- Envisager de réaliser des atlas départementaux des résultats afin de rendre certaines informations rapportées à la maille plus lisibles (notamment, les pressions liées à l'urbanisation)
- Rappporter ces enjeux à un échelon spatial pertinent pour la biodiversité (exemple : entités ou unités éco-paysagères : ensemble biogéographiques à l'échelle de la grande région)
- Choisir l'échelle de l'îlot urbain pour l'analyse des pressions urbaines